Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260327-2026_21-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Commune de SAINT-DONAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION 2026-21

L'an deux mil vingt-six le vingt-sept mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Michel PETRA, Maire.

Présents : MM Michel PETRA Michel, Marie-Annick GÉLIN, ~~Laurent CARRÉ~~, Caroline KOENIG, Johan BERTRAND, Gilles NICOL, Sandrine DAMANY, Isabelle LE CARDINAL, Julien MEHEUST, Anthony LE COCGUEN, Sandra LE VACON, ~~Marine CARDINAL~~, Pierre-Emmanuel VILLA, Séverine PALLU, Fabienne LE FOLL.

Absents excusés :

Marine CARDINAL qui a donné procuration à Isabelle LE CARDINAL
Laurent CARRÉ qui a donné procuration à Sandrine DAMANY

Secrétaire de séance : Marie-Annick GÉLIN

Nombre de présents : 13 **Nombre de votants** : 15

Nota : Le Maire certifie que la convocation a été faite le 23 mars 2026

2026-21 : DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DU SDE22

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts du SDE22, publié par arrêté préfectoral en date du 09/01/2026 indiquant le mode de calcul et le nombre de délégués pour la commune,
Vu le nombre de délégués à désigner par la commune, qui nous a été communiqué préalablement par courrier,
Vu les élections municipales en date du 15 mars 2026,
Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,
Considérant qu'il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune au sein des organismes extérieurs, et notamment du SDE22 (Syndicat Départemental d'Énergie des Côtes d'Armor), pour la durée du mandat.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212202873-20260327-2026_21-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉSIGNE** pour la durée de la mandature le délégué titulaire et suppléant au SDE22 comme suit :
  - **Titulaire :** Johan BERTRAND
  - **Suppléant :** Pierre-Emmanuel VILLA
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et à signer toutes les démarches relatives à ce dossier.

La secrétaire de séance,
Marie-Annick GÉLIN

Le Maire,
Michel PETRA